



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 21 mars 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **22**

Date de la convocation :
15 mars 2024

Délibération n° DCM24-03-21P1

**Finances – Débat sur les orientations budgétaires
de l'exercice 2024 – Budget général – Budget
annexe de la gendarmerie**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia et Mme Claudine Soulairac, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Elisabeth Blanquet, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blahon-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

Mme Elisabeth Blanquet à M. Jean-Luc Barral

Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Corinne Gonzalez à Mme Rosemay Crémieux

M. Stéphane Garcia à Mme Michelle Guibal

Mme Hélène Cinési à Mme Isabelle Le Goff

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

Selon l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, « le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

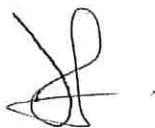
Il appartient donc au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires de l'exercice 2024 concernant d'une part le budget général et d'autre part le budget annexe de la gendarmerie, sur la base des éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire ci-joint, et de prendre acte par un vote de la tenue de ce débat.

Ce dossier a été présenté en commission ressources et moyens réunie le 13 mars 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE